

DECRET N° 99-257 du 19 mai 1999

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE,
ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de
l'emploi, de l'intérim de Monsieur Joseph
H. GNONLONFOUN, garde des Sceaux,
ministre de la Justice, de la législation et
des droits de l'homme pour compter
du 19 mai 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 99-252 du 19 mai 1999 portant démission des membres du gouvernement élus députés à l'Assemblée nationale ;
- VU le décret n° 99-253 du 19 mai 1999 chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi de l'intérim du Président de la République pour compter du 19 mai 1999 ;

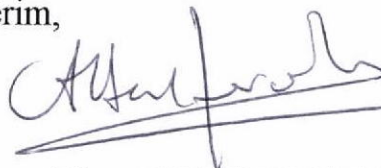
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 19 mai 1999, Monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi est chargé de l'intérim du garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme, pendant l'absence de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, élu député à l'Assemblée nationale.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mai 1999

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le ministre du Plan, de la
restructuration économique et de la
promotion de l'emploi assurant
l'intérim,



Albert TEVOEDJRE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MIPME 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCF-DSDV 8
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
JO 1.-